



C'est l'Organisation des Nations unies (ONU) qui a choisi en 1999 de proclamer le 25 novembre comme journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Lors de cette journée, des opérations de sensibilisation sont menées par les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. *Service-Public.fr* retrace les mesures mises en place face à ce grave phénomène.

La [Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes](#) a été adoptée le 20 décembre 1993 par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU). Elle définit ces violences comme « *tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée* ».